PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 juillet 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jérôme Gendreau, Jean-Pierre Fortier, Tom Redmond, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

SIGNATURE DU LIVRE D'OR DE LA VILLE PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DE L'AÉROFÊTE DE BEAUCE.

Madame la mairesse Manon Bougie tient à remercier publiquement le comité organisateur de l'Aérofête de Beauce inc. pour l'activité tenue le 24 juin dernier, qu'elle qualifie de franc succès, et cède la parole à trois de ses membres qui souhaitent s'adresser au conseil.

MM. Gilles Lessard, Jean-Pierre Poulin et Daniel Desmarais remercient le conseil, les différents Services de la Ville ainsi que les bénévoles qui ont contribué à la réussite de l'événement.

MM. Lessard et Desmarais déposent également deux lettres à l'appui de leurs remerciements.

MM. Michel Cliche et Keven Vachon remettent à madame la mairesse Manon Bougie une lithographie offerte par les Snowbirds en guise de remerciement pour le soutien accordé par la Ville à l'occasion du spectacle aérien.

Madame la mairesse Manon Bougie invite les membres du comité organisateur de l'Aérofête de Beauce inc. présents à signer le livre d'or de la Ville.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE PARTIE DU LOT 6 724 868

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour une partie du lot 6 724 868 qui vise à autoriser une marge de recul minimale de 3,23 m de la limite de propriété au lieu de 4 m. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 53.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15292

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

6.29 Embauche de préposés à la maintenance surnuméraires pour le Service des loisirs et de la culture.

6.30 Embauche de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture.

6.31 Attribution du contrat pour l'aménagement d'un sentier piéton et cyclable secteur de la 138e Rue et de la 143e Rue.

6.32 Attribution du contrat pour la réfection de la rampe d'accès du bureau de poste situé au 599, avenue Saint-Jean-de-la-Lande.

7.2 Rapport d'embauche de personnel au bar pour le Service des loisirs et de la culture.

7.3 Résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de juin 2026.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION NO 26-15293

Séance ordinaire du 22 juin 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION NO 26-15294

Adoption du projet du Règlement numéro 984-2026

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 984-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de forte densité dans le prolongement de la 160e Rue et sur la 24e Avenue projetée**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 juillet 2026 au 17 août 2026 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 17 août 2026 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 984-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15295

Adoption du premier projet de Règlement numéro 985-2026

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 985-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales comportant 12 logements dans le prolongement de la 160^{e} Rue et sur la 24^{e} Avenue projetée**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 juillet 2026 au 17 août 2026 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 17 août 2026 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 985-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15296

Adoption du Règlement numéro 982-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 982-2026 établissant la tarification de la location des glaces au centre sportif Lacroix-Dutil**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 982-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15297

Adoption du Règlement numéro 983-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 983-2026 établissant la tarification à la cafétéria du centre sportif Lacroix-Dutil et au restaurant du centre de ski**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 983-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15298

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, OMA, trésorier et directeur du Service des finances en date du 2 juillet 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 4 453 203,34 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier et directeur du Service des finances, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, OMA, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 4 453 203,34 $ couvrant la période du 12 juin 2026 au 2 juillet 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15299

Attribution du contrat pour l'exploitation du site de dépôt des neiges usées

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure ouverte, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	577 197,50 $
GIROUX & LESSARD LTÉE	698 467,38 $
9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY	767 768,56 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** le contrat **pour l'exploitation du site de dépôt des neiges usées pour une période de 5 ans débutant le 1er novembre 2026** pour un montant total de **577 197,50 $** soit **115 439,50 $ annuellement** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents de la procédure ouverte.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15300

Attribution d'un contrat de gré à gré pour l'abonnement au logiciel Timesphere de Sigma RH

ATTENDU : que ce logiciel est l'outil central utilisé pour la gestion des horaires et de la disponibilité du personnel du Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : que le renouvellement de l'abonnement au logiciel est justifié afin d'assurer la continuité des opérations et le maintien des services ;

ATTENDU : que le remplacement de celui-ci entraînerait des coûts importants liés à l'acquisition d'un nouveau logiciel, la migration des données, à la configuration et à la formation des utilisateurs ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de conclure un contrat de gré à gré pour l'abonnement au logiciel Timesphere de Sigma RH avec **SIGMA RH SOLUTIONS INC. pour un montant total de 97 382,70 $** incluant toutes les taxes applicables **pour une période de 5 ans** débutant le 1er septembre 2026.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15301

Attribution du contrat pour la remise à neuf d'une pompe à turbine verticale haute pression à l'usine de filtration

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
CP TECH DIVISION D'ATELIER D'USINAGE DE LA CAPITALE INC.	26 289,03 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **CP TECH DIVISION D'ATELIER D'USINAGE DE LA CAPITALE INC.** le contrat **pour la remise à neuf d'une pompe à turbine verticale haute pression à l'usine de filtration,** pour un montant total de **26 289,03 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15302

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des sols pour les projets municipaux 2027

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE	102 955,51 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des sols pour les projets municipaux 2027** pour un montant total corrigé de **100 656,01 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 78 656,01 $, incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement et que la somme de 22 000,00 $, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement 967-2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15303

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour l'analyse des eaux

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
EUROFINS ENVIRONEX	47 008,11 $
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	47 964,70 $
H2LAB INC.	49 068,05 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EUROFINS ENVIRONEX ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **EUROFINS ENVIRONEX** le contrat **pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, des eaux usées, des neiges usées et de l'eau des piscines pour 12 mois**, débutant le 1er octobre 2026, pour un montant total de **47 008,11 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15304

Attribution du contrat pour le remplacement de fenêtres au niveau 2 de l'hôtel de ville

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
LES INSTALLATIONS M.L.D. INC.	55 400,70 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **LES INSTALLATIONS M.L.D. INC.** le contrat **pour le remplacement de fenêtres au niveau 2 de l'hôtel de ville** pour un montant total révisé de **49 077,07 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15305

Acceptation d'honoraires supplémentaires à Bouthillette Parizeau inc. et Ext Conseil inc. pour la réfection des terrains de volleyball au parc des Sept-Chutes

ATTENDU : l'attribution du contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection et de mise aux normes des terrains de volleyball de plage, accordé à Bouthillette Parizeau inc. et EXT Conseil inc. aux termes de la résolution numéro 25-14879;

ATTENDU : que le contrat initial s'élevait à 68 985 $ incluant toutes les taxes applicables;

ATTENDU : que la Ville a demandé d'optimiser les concepts présentés et que cela nécessite la reprise de plusieurs étapes de conception, de coordination entre les disciplines et de validation technique;

ATTENDU : la recommandation de M. Martin St-Laurent, ingénieur, chargé de projets à la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'honoraires supplémentaires à Bouthillette Parizeau inc. et Ext Conseil inc. d'un montant total de 28 990,73 $, incluant toutes les taxes applicables, portant ainsi la valeur totale du contrat à 97 975,73 $, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout, soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15306

Acceptation d'honoraires supplémentaires à Bouthillette Parizeau inc. pour la préparation des plans et devis pour le réaménagement du terrain de baseball

ATTENDU : l'attribution du contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le réaménagement du terrain de baseball, accordé à Bouthillette Parizeau inc. aux termes de la résolution numéro 25-14510;

ATTENDU : que le contrat initial s'élevait à 132 911,10 $ incluant les taxes applicables ;

ATTENDU : que la Ville a demandé plusieurs modifications afin d'adapter le projet aux réalités du site, aux besoins des utilisateurs et aux enveloppes budgétaires disponibles ;

ATTENDU : la recommandation de M. Martin St-Laurent, ingénieur, chargé de projets à la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'honoraires supplémentaires à Bouthillette Parizeau inc. d'un montant total de 25 856,05 $, incluant toutes les taxes applicables, portant ainsi la valeur totale du contrat à 158 767,15 $, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout, soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15307

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, en date du 2 juillet 2026, dans lequel il recommande le versement des subventions aux organismes accrédités mentionnés selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Association du soccer mineur de St-Georges inc.	30 000 $
- Baseball mineur St-Georges/Beauce inc.	8 000 $
- Les amis de l'escadron 890 de St-Georges inc.	3 264 $
- Maison des jeunes de Beauce-Sartigan	4 814 $

QUE la somme de 46 078 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15308

Demande de dérogation mineure pour une partie du lot 6 724 868

ATTENDU : que le promoteur d'un projet d'ensemble résidentiel sollicite une dérogation mineure afin de permettre, pour un bâtiment projeté sur une partie du lot 6 724 868 située à l'arrière du 17850, boulevard Lacroix, une marge de recul minimale de 3,23 m par rapport à la limite de propriété au lieu de 4 m, comme l'exige la réglementation;

ATTENDU : que cette demande respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la Ville en date du 26 juin 2026 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour une partie du lot 6 724 868 :

- Autoriser une marge de recul minimale de 3,23 m de la limite de propriété au lieu de 4 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15309

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les stationnements de 50 cases et plus

ATTENDU : la demande de permis déposée par l'hôpital de Saint-Georges qui souhaite agrandir son stationnement dans le secteur du parc situé à l'arrière de l'établissement ;

ATTENDU : que la nouvelle aire de stationnement comptera environ 80 cases ;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder ce permis puisque le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les stationnements de 50 cases et plus ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement à l'arrière de l'établissement situé au 1515, 17^{e} Rue. Le tout conformément aux plans déposés et aux critères contenus au PIIA pour les stationnements de 50 cases et plus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15310

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11750, 1re Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire installer deux enseignes sur le bâtiment situé au 11750, 1re Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis d'enseignes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour l'installation des enseignes du bâtiment situé au 11750, 1re Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15311

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 174e Rue, de la 175e Rue, de la 23e Avenue et de la 26e Avenue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 174e Rue, de la 175e Rue, de la 23e Avenue et de la 26e Avenue ;

ATTENDU : que la part de la Ville est estimée à la somme de 354 000 $, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Les Constructions Robert Bernard inc. d'une longueur d'environ 700 mètres de la 174e Rue, de la 175e Rue, de la 23e Avenue et de la 26e Avenue, dossier numéro 158140811-400 daté du 27 janvier 2026 et révisé le 22 mai 2026 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

QUE la part de la Ville soit financée à même le Règlement numéro 967-2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15312

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 174e Rue,de la 175e Rue, de la 23e Avenue et de la 26e Avenue

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. demande un prolongement des services municipaux de la 174e Rue, de la 175e Rue, de la 23e Avenue et de la 26e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 174e Rue, de la 175e Rue, de la 23e Avenue et de la 26e Avenue.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15313

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 144e Rue, de la 147e Rue, de la 24e Avenue et de la 25e Avenue par Quartier Urbain inc.

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 144e Rue, de la 147e Rue, de la 24e Avenue et de la 25e Avenue ;

ATTENDU : que la part de la Ville est estimée à la somme de 575 500 $, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Quartier Urbain inc. d'une longueur d'environ 765 mètres de la 144e Rue, de la 147e Rue, de la 24e Avenue et de la 25e Avenue, dossier numéro 158140831 daté du 22 juin 2026 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

QUE ce conseil s'engage également à entretenir le bassin de rétention et ouvrages connexes et à tenir un registre d'entretien du bassin de rétention.

QUE la part de la Ville soit financée à même le Règlement numéro 967-2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15314

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Quartier Urbain inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 144e Rue, de la 147e Rue, de la 24e Avenue et de la 25e Avenue

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. demande un prolongement des services municipaux de la 144e Rue, de la 147e Rue, de la 24e Avenue et de la 25e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Quartier Urbain inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 144e Rue, de la 147e Rue, de la 24e Avenue et de la 25e Avenue.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15315

Cession d'une partie de la 26^{e} Avenue et de la 165^{e} Rue et des travaux d'infrastructures par Les Constructions Vincent Bernard inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 13 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Les Constructions Vincent Bernard inc. des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **6 653 668, 6 654 295, 6 654 296, 6 654 297, 6 659 925, 6 659 926 et 6 659 927** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout constituant des prolongements de la piste cyclable, sentiers piétons et espaces verts, ainsi que la cession des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **6 654 293** et **6 653 667** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant des parties de la 26^{e} avenue et de la 165^{e} Rue, ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15316

Cession d'une servitude d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire et de poteaux d'incendie

ATTENDU : l'entente numéro 3 conclue le 17 décembre 2024 dans le cadre d'un projet d'ensemble entre la 165^{e} Rue et la 26^{e} Avenue sur le lot 6 653 663 ;

ATTENDU : l'acceptation provisoire des travaux le 13 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession d'une servitude d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire sur une **partie** du lot **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-TROIS (ptie 6 653 663)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce par Dave Poulin inc., M. Étienne Morin, M. Guillaume Roy et M. Michel Lebreux conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage notaire.

QUE ce conseil accepte la cession d'une servitude pour des poteaux d'incendie sur une **partie** des lots **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ (ptie 6 653 645) ET SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE-SIX (ptie 6 653 646)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce par Les Constructions Robert Bernard inc.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15317

Cession d'une partie de la 24^{e} Avenue et de la 166^{e} Rue et des travaux d'infrastructures par Les Constructions Vincent Bernard inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 18 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Les Constructions Vincent Bernard inc. d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE (6 685 000)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 24^{e} avenue et de la 166^{e} Rue, ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15318

Vente d'une lisière de terrain à Mme Suzanne Giroux

ATTENDU : la demande de Mme Suzanne Giroux d'acquérir une lisière de terrain située sur la 22^{e} Avenue connue et désignée comme étant le lot numéro 6 712 284 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre sans aucune garantie à Mme Suzanne Giroux au prix de 2 247,52 $ plus toutes les taxes applicables, une lisière de terrain connue et désignée comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SEPT CENT DOUZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (6 712 284)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15319

Cession d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec sur une partie du lot 6 421 635

ATTENDU : que nous avons reçu une demande pour la signature d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec sur une partie du lot 6 421 635 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec sur une partie du lot **SIX MILLIONS QUATRE CENT VINGT ET UN MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ (ptie 6 421 635)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Amélie Larivière, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15320

Autorisation à participer au programme de supplément au loyer (PSL) jeunesse

ATTENDU : la demande de l'organisme Le Bercail afin que la Ville participe au Programme de supplément au loyer (PSL) afin de bénéficier d'une unité supplémentaire ;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges doit signifier à la Société d'habitation du Québec son intérêt à bénéficier d'une unité supplémentaire dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) pour le volet jeunesse ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme à la Société d'habitation du Québec son intérêt à bénéficier d'une unité additionnelle dans le cadre du Programme de supplément au loyer pour le volet jeunesse.

QUE par conséquent, la Ville s'engage à défrayer dix pour cent (10%) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer, conformément aux conditions du programme de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15321

Appui au Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027 aux fins d'obtention du statut paramunicipal

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges accueillera la Finale des Jeux du Québec – Été 2027;

ATTENDU : que le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Saint-Georges 2027 souhaite obtenir le statut d'organisme paramunicipal afin de pouvoir bénéficier d'un remboursement de 100 % de la taxe sur les produits et services et de 50 % de la taxe de vente du Québec;

ATTENDU : que le Comité organisateur a amorcé des démarches à cette fin avec le Service des finances de la Ville de Saint-Georges et a analysé les modèles utilisés par d'autres comités organisateurs ayant obtenu un tel statut;

ATTENDU : que le Comité organisateur s'est engagé envers la Ville à modifier ses statuts afin de prévoir la remise à la Ville de tout surplus constaté lors de sa dissolution;

ATTENDU : que la Ville doit s'engager à assumer tout déficit, le cas échéant, approuver le plan de legs ainsi que la remise à la Ville de tout surplus constaté lors de la dissolution, après l'exécution des legs prévus audit plan;

ATTENDU : qu'il y a lieu pour le conseil municipal de confirmer ces éléments afin d'appuyer les démarches du Comité organisateur visant l'obtention du statut d'organisme paramunicipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal appuie les démarches du Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec - Saint-Georges 2027 visant l'obtention du statut d'organisme paramunicipal.

QUE la Ville de Saint-Georges s'engage à assumer tout déficit qui pourrait être constaté au terme de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027, le cas échéant.

QUE le conseil municipal entérine le plan de legs présenté par le Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec - Saint-Georges 2027.

QUE le conseil accepte que tout surplus constaté lors de la dissolution du Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec - Saint-Georges 2027, après l'exécution des legs prévus au plan de legs, soit remis à la Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15322

Programme de médecine familiale

ATTENDU : le souhait de l'Université du Québec d'implanter un nouveau programme de médecine familiale ;

ATTENDU : que l'Université du Québec estime attirer 75 % de candidats étudiants provenant des régions ;

ATTENDU : l'impact positif que pourrait avoir ce programme sur la desserte médicale en région ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie l'Université du Québec dans ses démarches afin de se doter d'un programme de médecine familiale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15323

Démission d'un brigadier pour le Service des ressources humaines

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Jacques Thibodeau à titre de brigadier pour le Service des ressources humaines ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Jacques Thibodeau à titre de brigadier pour le Service des ressources humaines, et ce, à compter du 23 juin 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15324

Démission d'une préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Geneviève St-André à titre de préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Geneviève St-André, préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 9 juillet 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15325

Embauche d'un responsable au centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un responsable au centre de ski ainsi qu'une personne-ressource lors des Jeux du Québec pour la période d'octobre 2026 à avril 2028 ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à cette embauche;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Jeffrey Gauthier selon la structure salariale des employés non syndiqués pour la période et les conditions prévues au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15326

Embauche de préposés à la maintenance surnuméraires pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher des préposés à la maintenance surnuméraires;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel surnuméraire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture, et ce à compter du 1er août 2026.

Timothé Alexis	Joseph-André Bégin	Olivier Bélanger
Éric Boulanger	Denis Boutin	Charles-Alexandre Busque
Isaack Chillas	Jean-Gabriel Drouin	Jeffrey Gauthier
Steeve Gilbert	Benjamin Grégoire	Émile Grégoire
Mélanie Hartshorne	Vincent Houle	François-Xavier Larochelle
Daniel Leblond	Gino Picard	Annie Pinard
Denis Rodrigue	Maxime Tremblay	Guillaume Tougas
Hubert Tougas	Charles Veilleux	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15327

Embauche de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher des commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel suivant à titre de commis au restaurant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1er août 2026.

Katherine Boeykens	Eli Dolbec	Alexandra Doyon
Valéry Dufour	Anie Lachance	Jennifer Lebel
Zakaria Morjani	Carolann Richard	Maxime Richard
Sonia Sévigny	Bradley Thomassin	Sara-Jane Turgeon
Dominique Vachon	Jenneritza Zambrano	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15328

Attribution du contrat pour l'aménagement d'un sentier piéton et cyclable secteur de la 138e Rue et de la 143e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure ouverte, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	119 014,07 $
EXCAVATION PAUL JACQUES INC.	139 276,17 $
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	149 466,35 $
GIROUX & LESSARD LTÉE	157 077,70 $
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	189 708,24 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** le contrat **pour l'aménagement d'un sentier piéton et cyclable secteur de la 138e Rue et de la 143e Rue** pour un montant total de **119 014,07 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents de la procédure ouverte.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé des grands projets (Règlement numéro 802-2021) comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15329

Attribution du contrat pour la réfection de la rampe d'accès du bureau de poste situé au 599, avenue Saint-Jean-de-la-Lande

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.	61 500,00 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.** le contrat **pour la réfection de la rampe d'accès du bureau de poste situé au 599, avenue Saint-Jean-de-la-lande** pour un montant total de **61 500,00 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 4 ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 4 animateurs de camp de jour pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 24 juin 2026 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL AU BAR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de personnel au bar pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027 est déposé au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JUIN 2026

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de juin est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé, notamment le spectacle aérien de l'Aérofête de Beauce ainsi qu'une rencontre politique du conseil le 5e lundi du mois de juin et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Brigitte Busque sur le comité arts et culture portant sur la nouvelle politique culturelle et sur comité de l'Accueil inconditionnel et du comité d'appui aux personnes itinérantes, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité de la politique de subvention, sur le comité arts et culture portant sur la nouvelle politique culturelle, sur le comité de développement durable et sur le conseil d'administration de Beauce Art, par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le comité de la politique de subvention et par madame la mairesse Manon Bougie sur une rencontre stratégique avec le CISSS de Chaudière-Appalaches et sur le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 42, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

ME ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****